



une campagne et un webdoc de
l'Autre « lieu » – RAPA

L'internement est une mesure de sûreté envisagée lorsqu'une personne atteinte d'un trouble mental grave commet un crime ou un délit.

Aussi appelé « mesure de défense sociale », le but de l'internement n'est pas de punir, mais d'associer trois éléments qui s'avèrent difficilement conciliables en pratique : **le soin, la réinsertion et la protection de la société.**

Par la loi du 5 mai 2014, modifiée en mai 2016 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre suivant, la Belgique affirme sa volonté d'**offrir aux personnes internées un accès accru aux soins et à l'inclusion sociale**, mais le chemin risque d'être long...

Persuadé que chacun peut participer à rendre moins sinieuse la traversée de l'internement (en interrogeant, par exemple, nos représentations de la folie et de la dangerosité), **L'Autre « lieu »** s'est tourné vers différentes personnes ressources afin de construire le webdoc « **INTERNEMENT** » qui fait le pari de lever le voile sur ce territoire méconnu.

À travers ce webdoc réalisé en collaboration avec **La Ligue des droits de l'Homme** et l'asbl **Psytoyens**, **L'Autre « lieu »** souhaite ouvrir un débat aux côtés des pouvoirs publics, des professionnels de la santé mentale, des personnes sous statut interné et des citoyen/nes, en les interpellant sur les questions suivantes :

- Quelles représentations avons-nous de la « folie » couplée à un crime ou un délit ?
- Faut-il soigner et/ou punir ? Comment construire du soin lorsque celui-ci est imposé ?
- Quelles trajectoires d'inclusion sont possibles pour celles et ceux qui ont (eu) un statut d'interné ?

DATES À RETENIR :

Jeudi, 21 septembre 2017 de 16h à 21h : présentation du webdoc « **INTERNEMENT** » dans les nouveaux locaux de **L'Autre « lieu »**, **5 rue de la Clé, 1000 Bruxelles.**

Mercredi, 25 octobre 2017 : spectacle conté « **Le Prince Serpent** » de **Julie Boitte** à **La Halte**, **4 rue de la Casquette, 4000 Liège** (dans le cadre du Festival Voix de Femmes).

L'Autre « lieu » est une asbl qui s'intéresse aux liens entre santé mentale et société. Veillant à ce que le bien-être d'une personne soit abordé globalement, elle refuse le monopole des professionnels sur la santé et lutte contre toute forme d'enfermement psychiatrique.

Contact : communication@autrelieu.be

Tél. 02 230 62 60

www.autrelieu.be

www.internement.org



Le dispositif pénal de soin contraint est source de méfiance et d'insécurité pour beaucoup de personnes sous statut interné.

En effet, comment créer un rapport de confiance dans un environnement peu propice au contact humain, et comment espérer une amélioration de l'état de santé de quelqu'un lorsque les soins sont inadaptés ?

À cela s'ajoute la stigmatisation sociale de la personne internée, mais aussi de ses proches, en raison de la croyance selon laquelle cette personne purge une peine alors qu'il s'agit dans les faits d'une mesure de sûreté (le parcours en défense sociale ne figure d'ailleurs pas au casier judiciaire). Une confusion compréhensible étant donné que la durée de l'internement est indéterminée et le parcours de réinsertion long et laborieux.

QUE DIT LA NOUVELLE LOI ?

Entre 1998 et 2015, les conditions d'internement en Belgique ont fait condamner quinze fois le pays par la Cour européenne des droits de l'homme pour traitements inhumains et dégradants. L'État belge a en outre été menacé d'être condamné par le Comité européen pour la prévention de la torture.

La loi du 5 mai 2014, telle que modifiée par la loi du 4 mai 2016 relative à l'internement et à diverses dispositions en matière de Justice a pour but de remédier à la lourdeur des procédures pour les personnes sous statut interné. Cette loi est applicable à toute personne reconnue irresponsable des faits pénalement punissables qu'elle a commis parce qu'elle se trouvait, à ce moment (et au moment de l'expertise psychiatrique médico-légale), atteinte d'un trouble mental grave qui a aboli ou fortement altéré sa capacité de discernement et/ou de contrôle de ses actes.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016, cette loi se démarque de ce qui se faisait auparavant par la volonté d'offrir un accès accru aux soins pour les personnes sous statut interné, de rendre leurs droits plus effectifs et leur réinsertion plus aisée.

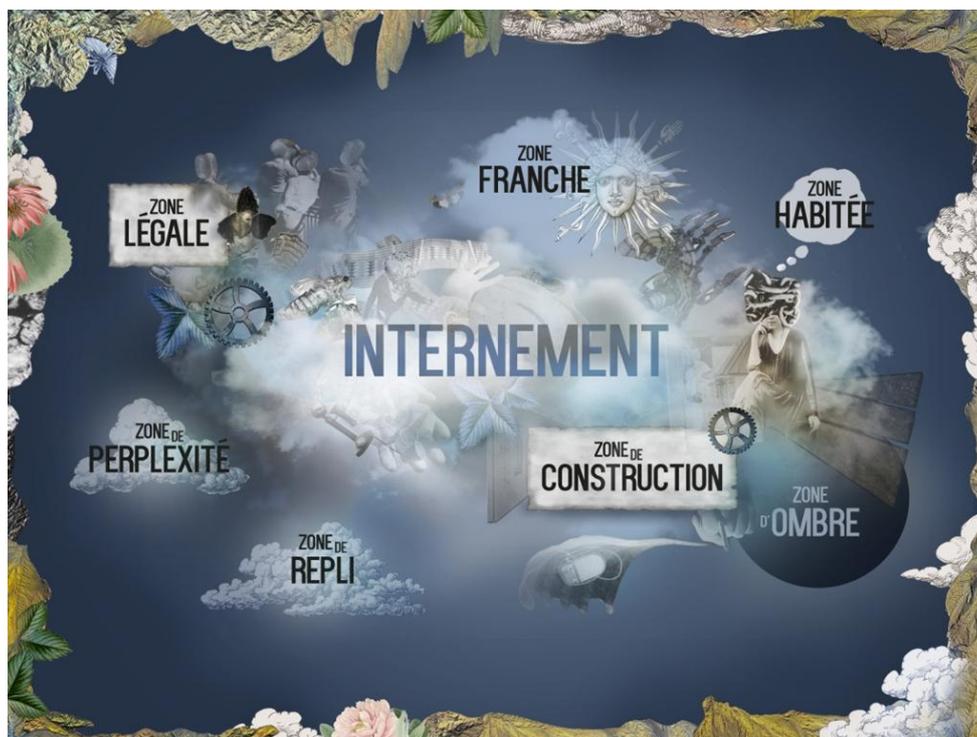
La loi est consultable sur le site du Service Public Fédéral Justice : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?



INTERNEMENT – LE WEBDOC

Construit comme un territoire découpé en sept zones, le webdoc « [INTERNEMENT](#) » est le résultat d'un travail de recherche et de réflexion à l'aune de la nouvelle loi.

Le but de cette réalisation est de susciter la curiosité, l'envie d'exploration et de réflexion autour de la défense sociale en invitant tout un chacun à naviguer sur ces eaux perçues comme troubles, et dans tous les cas peu explorées et largement méconnues.



(page d'accueil du site www.internement.org)

Afin de dresser la cartographie de cette *terra incognita*, l'Autre « lieu » a fait appel à différents acteurs liés à la question de l'internement (avocats, juristes, anthropologues, mais aussi personnes internées et personnel soignant), ainsi qu'à La Ligue des droits de l'Homme et l'asbl Psytoyens.

En apportant un éclairage sur la nouvelle loi et sur la réalité de l'internement, l'Autre « lieu » espère déconstruire certaines idées reçues et ouvrir de nouveaux champs de réflexion.

Le webdoc « INTERNEMENT » a été réalisé en collaboration avec



La Ligue des droits de l'Homme combat depuis plus de cent ans, et en toute indépendance, les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux en communauté française de Belgique.

www.liguedh.be



PSYTOYENS

L'asbl **Psytoyens** est une fédération d'associations d'utilisateurs en santé mentale. Créée en 2003, la fédération a évolué au fil des années et des missions qui lui ont été confiées.

www.psytoyens.be



LE PRINCE SERPENT

un spectacle conté de Julie Boitte

Pour la réalisation du webdoc « INTERNEMENT », l'Autre « lieu » a recueilli de nombreux témoignages dans les établissements de défense sociale et les annexes psychiatriques de prison. Tous n'ont pas pu être insérés dans le webdoc, mais il nous semblait essentiel de faire exister cette parole. Nous avons donc pris contact avec la conteuse Julie Boitte qui a créé le spectacle « Le Prince Serpent » en s'appuyant sur ces témoignages dont elle s'est imprégnée pour construire des histoires.

Accompagnée de Christian Marchal et de sa marionnette Jimmy, Julie Boitte a l'ambition de révéler les coulisses de la défense sociale avec légèreté et poésie.

Les frontières m'ont toujours perturbée.

Frontières entre moi et les autres, entre folie et normalité, entre prison et liberté.

(...) Quand l'Autre "lieu" m'a proposé ce projet autour de la défense sociale, cela m'a d'emblée intéressée.

Je voulais plonger dans les témoignages des gens, porter leur parole trop peu entendue, et puiser dans le répertoire traditionnel pour prendre un peu de hauteur.

(...) L'idée est de parler au tout-public de ce qu'est la défense sociale pour que l'on cesse de se fixer sur l'image du "fou dangereux". Et pour changer le système. Car l'enfermement lui-même est à remettre en question, et les conditions actuelles d'enfermement aussi : elles sont atroces, en particulier en Belgique.

De plus, le spectacle est aussi destiné aux professionnels.

Quel que soit le public, le projet est notamment de rappeler que ces internés sont humains, eux qui se sentent souvent considérés comme des monstres.

(Julie Boitte, extrait de la note d'intention du spectacle)

Volontairement grand public, « Le Prince Serpent » a été testé en juin 2017 auprès des partenaires de l'Autre « lieu ».

Chaque représentation sera suivie d'un échange avec ses interprètes.

www.julieboitte.com · info@julieboitte.com





L'Autre "lieu" - RAPA

5 rue de la Clé, 1000 Bruxelles · 02 230 62 60 · communication@autrelieu.be
www.autrelieu.be · www.internement.org

Depuis 35 ans, l'Autre « lieu » s'intéresse aux liens entre santé mentale et société. Veillant à ce que le bien-être d'une personne soit abordé globalement, elle refuse le monopole des professionnels sur la santé et lutte contre toute forme d'enfermement psychiatrique.

L'association propose différentes formules d'accueil et de soutien (permanences, habitats communautaires, groupe d'entraide, réseau d'échange de savoirs...) afin de permettre aux personnes qui le désirent de pouvoir vivre hors des structures thérapeutiques tout en bénéficiant de certains filets de sécurité.

En tant que service d'Éducation permanente, l'Autre « lieu » développe et soutient des initiatives qui concourent à éviter l'abandon des personnes en souffrance psychique ainsi que leur stigmatisation. Il fait le pari que ces personnes puissent, autant que possible, reprendre en main leur propre vie et leur place de citoyen dans la Cité. Ainsi, la créativité culturelle et sociale, des recherches-actions en santé mentale et des campagnes d'information participent de ce processus qui vise aussi à sensibiliser un large public, les professionnels et les décideurs politiques.

